



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTE n° 2026-11 du 12 février 2026

Objet :

**Règlementation de la circulation et du stationnement
pendant les travaux d'effacement des réseaux de la rue
Médéric de Lancesseur - Place de l'église - Place du Buat
du 23/02/2026 au 27/03/2026**

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2, L2213-1, L 2213-4, L 2213-6 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise SORELUM, Zone du Millenium, 19 rue Louis Renault, Saint-Berthevin (Mayenne) en date du 12 février 2026.

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux d'effacement des réseaux au niveau de la rue Médéric de Lancesseur - Place de l'église - Place du Buat sur la commune nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement du 23/02/2026 au 27/03/2026.

ARRÊTE :

Article 1 : Du 23 février au 27 mars 2026, pendant les travaux d'effacement des réseaux au niveau de la rue Médéric de Lancesseur - Place de l'église - Place du Buat, **la route sera barrée suivant avancement du chantier sauf riverains au moyen de panneaux réglementaires et le stationnement sera interdit au droit du chantier.**

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par la société SORELUM.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :
- M. le Chargé d'Affaires de l'entreprise SORELUM
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
- M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 12 février 2026

Le Maire,
Richard CHAMARET

